

DEMANDE DE BOURSE DE LYCÉE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018 2019
POUR LES ELEVES SCOLARISES EN CLASSE DE 3^{ème}

La demande de bourse de lycée se réalise dorénavant en ligne dans tous les collèges de l'académie.

Pour cela, les parents ou responsables d'élèves, doivent se connecter au portail **Scolarité-services** entre le **03 Avril et le 20 Juin 2018**. Il convient, pour établir cette demande, de se munir des identifiants fiscaux (utilisés pour la télé déclaration) et de l'avis d'imposition N-2.

Le portail scolarité-services permet aux parents d'élèves de :

- Faire une demande pour un ou plusieurs enfants scolarisés dans le même collège public,
- Récupérer directement ses données fiscales (nécessaires à l'instruction de la demande sans joindre de pièces justificatives),
- Connaître une estimation de la bourse à la fin de la saisie.

Pour accéder au portail Scolarité-services, deux possibilités s'offrent à vous :

- ◆ Se connecter avec FranceConnect :

<https://franceconnect.gouv.fr/>

Ce site, simple et fiable, vous permet d'accéder aux services en ligne de l'Education nationale mais également à d'autres services publics (compte impots.gouv.fr, ameli.fr...). Les informations fiscales sont précises et sont directement transmises au collège. Vous n'avez aucune information complémentaire à fournir.

- ◆ Se connecter avec votre compte éducation nationale (ATEN) fourni par le collège.

Vous pouvez obtenir toute information complémentaire utile (simulateur, tutoriel vidéo...) en vous connectant sur www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

Pour toutes difficultés, vous pouvez contacter le secrétariat du collège où il vous sera possible d'effectuer votre saisie sur place (**sur rendez-vous uniquement**) ou bien encore, pour la dernière année, d'effectuer votre demande sur papier (dans les délais impartis).

TEL : 05 49 79 80 51 (secrétariat)